

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Gestionnaires cliniques, médecins, personnel infirmier et personnel administratif de l'admission du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 8 septembre 2020

OBJET : Mise à jour de la note de service du 7 juillet pour les transferts de patients (séjour de plus de 24 heures, incluant l'urgence) inter-régions, inter-établissements et inter-installations pour les milieux de courte durée (admission en centre hospitalier (CH) seulement)

Une révision des recommandations pour le transfert de patients inter-régions, inter-établissements et inter-installations, vers les milieux de courte durée, a été effectuée par le MSSS en considérant l'évolution actuelle de la pandémie.

La présente note de service modifie donc la directive diffusée le 7 juillet dernier portant sur les transferts en provenance des centres hospitaliers et installations pour l'application de mesures de prévention et de contrôle des infections.

Veillez vous référer à l'algorithme en annexe de la présente note de service afin de planifier les mesures à prendre en lien avec la COVID-19 lors de transferts vers vos centres hospitaliers.

Prendre note que malgré la pandémie de COVID-19 actuelle, les mesures de prévention et contrôle des infections en lien avec les bactéries multirésistantes (SARM, ERV et EPC) sont toujours valides.

Dr^e Sarah Masson-Roy
Microbiologiste-infectiologue

Catherine Roy
Chef de service en prévention et contrôle des infections

p. j. : Algorithme pour le transfert inter-régions, inter-établissements ou inter-installations

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger

TABLEAU POUR LE TRANSFERT INTER-RÉGIONS, INTER-ÉTABLISSEMENTS OU INTER-INSTALLATIONS (SÉJOUR DE PLUS DE 24 HRS, INCLUANT L'URGENCE) VERS LES MILIEUX DE COURTE DURÉE (CH)

